

Nernier, le lundi 20 novembre 2017

Madame, Monsieur,

Le contrat de location de votre place d'amarrage au port de Nernier arrive à son terme annuel le 31 décembre 2017.

Pour 2018, une augmentation de 3 % est appliquée sur le tarif de l'année dernière.

Si vous ne souhaitez pas le renouvellement, nous vous sommes reconnaissants de nous en avertir immédiatement et par retour de courrier ou de mail (capitainerie@nernier.fr) **au plus tard le :**

Samedi 9 décembre 2017

Après cette date, le nouveau contrat 2018 vous sera adressé par mail à l'adresse que vous nous avez communiquée ou à celle que vous voudrez bien nous indiquer ou à défaut par courrier.

Afin de maintenir votre place, le règlement doit nous parvenir entre **le 1^{er} janvier et le 20 janvier 2018** au plus tard, accompagné :

- **d'un exemplaire du contrat,**
- **d'un exemplaire du règlement** signé et portant la mention « **lu et approuvé** »,
- **de l'attestation d'assurance en cours de validité,**
- **de la carte de navigation,**
- **de la carte d'identité.**

La carte de navigation et la carte d'identité doivent être au même nom.

Vous pouvez régler à l'accueil de la Mairie :

1. En espèces, jusqu'à 300 euros,
2. Par carte bancaire,
3. Par chèque libellé à l'ordre du **Trésor Public** déposé ou envoyé à l'adresse ci-dessous avec les documents demandés.

Aux jours et horaires indiqués ci-dessous et uniquement à ces jours et horaires :

- **Les mardis 9 et 16 janvier 2018 de 10h à 11h30.**
- **Les vendredis 5 et 12 janvier 2018 de 14h à 17h.**
- **Les samedis 6 et 20 janvier 2018 de 10h à 11h30.**

Restant à votre disposition pour tout complément d'information et vous souhaitant une bonne navigation pour la saison 2018, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabienne GINDRE
Adjointe en charge du Port

Le Maire,
Marie-Pierre BERTHIER